Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur médicale

Par Med 92

Bonjour,
Je suis victime d'une erreur médicale. Je suis allé dans un centre Medico-dentaire pour un simple soin dentaire du dent numéro 36 (un traitement de carie), je sors avec un plancher de la dent perforé ! Il me faut un implant. Le centre médical a reconnu l'erreur (signature d'un accord à l'amiable). Le responsable du centre dentaire a accepté de prendre en charge les soins nécessaires pour la pose d'implant. Je suis allé chez un autre chirurgien-dentiste qui m'a extrait ma dent N°36 et m'a fait un devis pour l'implant. J'ai envoyé ce devis au centre au responsable du centre médical en tort.

Contrairement à ce qu'il m'a dit lors de la signature de notre accord à l'amiable, le responsable du centre medical à refuser le devis et il suggère de passer par la voie assurantielle.
Madame, Monsieur, j'ai l'honneur par la présente demande, solliciter votre haute bienveillance et celle de votre équipe de bien vouloir m'aider à récupérer mon droit.
Je souhaite avoir une indemnisation juste du préjudice corporel ainsi que de préjudice moral.

Bien à vous.

Par Indigo

Bonjour Med 92

Lorsque vous indiquez :

"Contrairement à ce qu'il m'a dit lors de la signature de notre accord à l'amiable, le responsable du centre médical à refusé le devis et il suggère de passer par la voie assurantielle".

Pour obtenir une aide, vous pouvez consulter un avocat.
Certains proposent des consultations gratuites.

cf.

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706

Si vous optez pour cette solution, il conviendra de vous munir de toutes les pièces en votre possession ; pas d'inquiétude, l'avocat ne les conservera pas par devers lui.

Cordialement.